La Direction de la diversité sociale Document budgétaire 2012

Présentation du budget à la Commission sur les finances et l'administration

7 décembre 2012

Table des matières

- Mission
- Organigramme
- Principales réalisations de 2011
- Priorités et enjeux de 2012
- Budget de 2012 Volets revenus et dépenses

Mission

Favoriser l'équité sociale, économique et culturelle ainsi que la valorisation des compétences des personnes et des collectivités montréalaises pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive.

La Direction de la diversité sociale exerce une fonction-conseil et apporte son expertise spécialisée concernant des activités de la Ville et de l'agglomération, ce qui l'amène à identifier des enjeux, à élaborer des stratégies et à proposer des solutions structurantes dans les domaines du développement social et de la diversité ethnoculturelle en concertation avec les arrondissements, les villes liées, les autres services corporatifs et les partenaires privés et publics; elle gère des ententes avec les grands partenaires dont quatre ministères du gouvernement du Québec.

Mission (suite)

Principes directeurs

- Le partage des responsabilités : qui est responsable de quoi ?
- La subsidiarité : qui est le mieux placé pour agir ?
- L'approche territoriale intégrée : comment mieux agir ensemble ?
- L'approche différenciée ou spécifique : comment prendre en compte les particularités locales ou certaines thématiques ?
- La pérennité : comment faire en sorte que les améliorations se prolongent dans le temps?

Orientations stratégiques

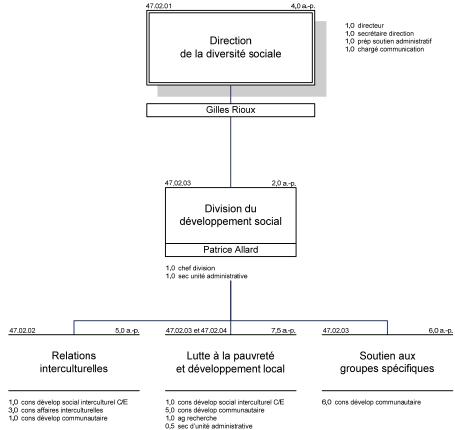
- 1. Contribuer activement, en collaboration avec les acteurs concernés, à la lutte à la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales.
- 2. Soutenir l'intégration socio-économique des membres des communautés d'origines diverses, les relations interculturelles et la cohésion sociale dans les quartiers et milieux de vie.
- 3. Contribuer au développement d'une ville de savoir en valorisant l'acquisition des compétences, particulièrement auprès des jeunes.
- 4. Renforcer la mobilisation par un partenariat actif et des interventions mieux concertées.

Organigramme

Total a.-p.: 24,5

Budget fonct.: 24,5 a.-p.

PTI: 0 a.-p.



- Gestion des quatre ententes gouvernementales et projets afférents: MESS-Ville, MICC-Ville, MCCF-Ville, MFA-Ville; et programmes de la Direction : jeunesse, RUI, gangs de rue, Tandem, interculturalisme, développement social général.
- Rencontres de négociation Ville et ministère de la Solidarité sociale pour le renouvellement de l'Entente de lutte contre la pauvreté, correspondances administratives et politiques, recherche de scénarios gagnant-gagnant, entente pour 9.5 M\$/3 ans (en voie de validation).
- Entente Ville-MICC 2011-2014 conclue pour un montant de 1.5 M\$/année pour trois ans, avec montant forfaitaire de 2M\$ en compensation des efforts Ville en intégration des nouveaux arrivants. Consolidation des projets selon les orientations Amélioration du milieu de vie et Lutte au racisme et à la discrimination.

- Entente Ville-MAMROT négociée pour un montant de 1.5 M\$ sur trois ans permettant d'accompagner, développer et soutenir les 8 RUI actuelles. Cette entente est partie prenante de la nouvelle entente (dite Alliance) entre la Ville et le MESS.
- Élaboration d'un plan d'action intégré à la DDS selon quatre orientations stratégiques de la direction. La mise en œuvre des divers plans et stratégies se fait à l'intérieur de ces orientations.
 - Adoption de la Politique d'accessibilité universelle
 - Consultation ciblée concernant les priorités jeunesse et la stratégie jeunesse 12-30 ans
 - Consolidation de l'Initiative montréalaise
 - Près de 600 jeunes participants au programme Place à la relève

- Élaboration du plan de travail 2011-2012 de la démarche MADA, mise en place des comités de travail et de suivi au plan administratif et politique. Identification des enjeux, cueillette de données, établissement du portrait des activités corporatives et d'arrondissement.
- Simplification des processus, amélioration de l'efficience des interventions: Modèle de soutien et d'accompagnement développé et validé par les quatre arrondissements ciblés: Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville. Début de mise en œuvre.
- Démarche montréalaise de lutte contre la pauvreté : Coordination des rencontres de partenaires internes et externes (ministères, Centraide, DSP, Chambre de commerce, Coalition des tables de quartiers, arrondissements et directions corporatives), établissement des orientations, identification des priorités régionales.

- Plan d'action ciblé en itinérance: Entente conclue pour l'ouverture d'un centre de répit et de dégrisement; consolidation des centres de jour; maintien d'une approche d'intervention adaptée pour les premières nations et inuit en situation d'itinérance; mise en œuvre d'un projet de médiation urbaine.
- Projet pilote de soutien aux nouveaux arrivants Haïtiens: Soutien aux arrondissements et organismes porteurs du projet; développement d'une grille de suivi et d'évaluation. Mise en œuvre du projet et accompagnement de plus de 400 personnes. Diffusion des résultats le 8 décembre 2011.
- Diversité montréalaise: Trente-six organismes soutenus pour 39 projets dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires. Quelque 30 projets dans le cadre du Programme de soutien à l'expression de la diversité culturelle.
- Soutien au Programme de parrainage professionnel et aux stages d'observation pour étudiants

- Profilage racial: Contribution aux groupes de travail, modification apportée à la Charte montréalaise des droits et responsabilités, élaboration de la position Ville en la matière.
- Enjeux sociaux : Recension des données sociodémographiques et des interventions sur le territoire montréalais concernant plus spécifiquement les enjeux de pauvreté, d'exclusion sociale, d'intégration des nouveaux arrivants, de soutien en habitation et l'approche territoriale intégrée.
- Positionnement stratégique: Rédaction et présentation en commission parlementaire du mémoire sur les niveaux d'immigration; mémoire sur le bilan du plan d'action interministériel en itinérance; présentation des enjeux montréalais à la commission sur le développement social et la diversité montréalaise; positionnement municipal en sécurité alimentaire.
- Suivis des orientations et arrimage des interventions avec le plan de développement de Montréal et le plan de développement durable.
- Reconnaissance internationale de Montréal comme Cité interculturelle.

- L'objectif premier de la Direction de la diversité sociale sera de renforcer le pouvoir d'influence de la Ville et d'asseoir sa capacité de mobilisation par la mise en œuvre du plan d'action intégré en matière de développement social et de relations interculturelles, notamment :
- Mettre en œuvre l'entente MESS-Ville de développement social et de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (Alliance pour la solidarité phase I): soutenir les projets dans les 5 villes liées et les 19 arrondissements concernés, ainsi qu'au plan corporatif; assurer la gestion des divers fonds, notamment de solidarité en itinérance et en sécurité alimentaire; assurer l'évaluation, la recherche et le développement des connaissances.
- Développer de nouvelles zones de revitalisation urbaine intégrée (RUI), selon les ressources disponibles, consolider et soutenir les RUI existantes grâce à la mise en œuvre de l'entente Ville-MAMROT (à confirmer).

- Conclure la Démarche montréalaise de lutte à la pauvreté en vue d'une Alliance pour la solidarité phase II, avec des programmes bonifiés en approche territoriale intégrée, intégration des immigrants, interventions dans les HLM, interventions auprès des groupes vulnérables; favoriser l'arrimage avec la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.
- Soutenir les priorités d'interventions municipales en matière d'itinérance; poursuivre les activités touchant la cohabitation urbaine, notamment les projets de prévention gangs de rue et le 30e anniversaire du programme de sécurité urbaine Tandem.
- Déclarer Montréal Ville amie des aînés suite à l'adoption du plan d'action découlant de la finalisation de la démarche MADA (municipalité amie des aînés).

- Faire de l'approche différenciée selon les sexes (ADS) et de son déploiement auprès de l'ensemble des unités administratives, l'axe principal de mise en œuvre de la politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal.
- Élaborer la stratégie jeunesse 2012-2015, voir à son adoption et à sa diffusion; mettre en œuvre le programme intervention de milieu 12-30 ans.
- Contribuer, avec les partenaires internes concernés, aux travaux concernant le profilage racial, la gestion des lieux de cultes, le développement et la réalisation de sessions de formations et de sensibilisation à la diversité montréalaise.
- Assurer la gestion et le suivi des divers projets et programmes interculturels, notamment le programme *Initiative communautaire*, et le soutien aux activités de lutte contre le racisme et la discrimination.

- Assurer la mise en œuvre de la politique d'accessibilité universelle et le plan d'action triennal 2012-2014, incluant le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.
- Contribuer aux travaux de Nourrir-Montréal visant à doter l'agglomération d'un plan développement du système alimentaire montréalais.
- Maintenir une vigie sur les enjeux sociaux de la métropole, assurer le développement de positions stratégiques et assumer la cohérence des engagements et interventions de la Ville en développement social et relations interculturelles.

Budget 2012 - Sommaire

2012	Revenus	(000)\$ 9 666,7
	Dépenses	16 750,7
_	Revenus	9 000,0
201	Dépenses	17 366,9

Budget 2012

		ар.	Ville (000 \$)	Agglo (000 \$)
uns	Budget de 2011			9 000,0
Reven	Budget de 2012		666,7	9 000,0
œ	Écart		666,7	
nses	Budget de 2011	27,5	7 532,5	9 834,4
épen	Budget de 2012	24,5	7 102,8	9 647,9
Dé	Écart ⁽¹⁾	(3,0)	(429,7)	(186,5)

⁽¹⁾ Réaménagement des crédits budgétaires et transfert d'effectifs interne.

Budget 2012 Principaux écarts - Revenus

	Ville	Agglo
ÉCART (,000)	666,7	0,000
	1	1
Quote-part de 2012 du montant forfaitaire de 2 M\$ de l'entente Ville-MICC 2011-2014	666,7	

Budget 2012 Principaux écarts - Dépenses

Principaux écarts - volet des dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2011	7 532,5	9 834,4	17 366,9
Ajustements à l'enveloppe			
Transfert d'activité à la Direction de la culture et du patrimoine	(185,0)	-	(185,0)
Projet AlterGo - transfert d'un chapitre corporatif	100,0	-	100,0
Ajustement des charges locatives - Fonds des immeubles	(115,5)	-	(115,5)
Réaménagements budgétaires			
Ajustement de la base budgétaire relié à la rémunération globale	121,6	1,2	122,8
Maintien du pouvoir d'achat TVQ	14,1	10,9	25,0
Ajustement de la répartition Ville/Agglo des dépenses mixtes	(6,3)	6,3	-
Divers	10,2	(22,4)	(12,2)
Plan récurrent de réduction des dépenses pour équilibrer le budget 2011			
- CE10 1932 et CE11 1076			
Programme de lutte à la pauvreté pour l'itinérance transféré à l'entente Ville-MESS	-	(182,5)	(182,5)
Réduction de 3 ap. occasionnelles	(230,0)	-	(230,0)
Réduction de services techniques et d'honoraires professionnels	(138,8)	-	(138,8)
Variation totale	(429,7)	(186,5)	(616,2)
Budget 2012	7 102,8	9 647,9	16 750,7